



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mardi 20 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/19 de la Municipalité, du 6 avril 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit-cadre de CHF 25'250'000.- pour les rénovations, l'assainissement et l'optimisation des bâtiments scolaires (2023-2030) ;
2. de balancer le crédit d'étude 5800.581.509 par prélèvement sur le crédit mentionné ci-dessus ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné au point 1 par la rubrique 35.331 du Service des écoles et du parascolaire ;
4. d'autoriser la Municipalité à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre 1 sur la rubrique 35.390 du Service des écoles et du parascolaire ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;
6. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philipp Stauber « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l'angle de l'efficacité énergétique - de la parole aux actes ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 20 juin deux mille vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe